les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, pendant le Carême prochain, et l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche des Rameaux. — 6 mars: Mandement qui ordonne qu'il sera dit tous les jours, dans toutes les églises des villes d'Angers et de Saumur, une messe basse du Saint-Esprit, pendant la tenue des Assemblées générales et particulières. — 5 mai: Mandement qui ordonne des prières pendant la tenue des Etats-Généraux. — 22 août: Mandement qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion des délibérations prises dans l'Assemblée nationale. — 10 septembre: Mandement qui ordonne des prières de Quarante-Heures pour demander à Dieu la prospérité du royaume. — 18 octobre: Lettre au clergé séculier et régulier du diocèse (appel à la générosité du clergé en faveur des finances du royaume).

1790. — 30 mai: Mandement qui ordonne que le Te Deum sera chanté, dans toutes les églises du diocèse, en actions de grâces de la nomination des administrateurs du département de Maine-

et-Loire (1).

1791-1800. — Néant.

1801. — 30 janvier: Mandement du vicaire général de Mgr l'Evêque d'Angers, portant permission de faire usage des œufs pendant le Carême. — 22 juillet: Lettre pastorale recommandant la soumission à la Constitution de l'an VIII (2). — 1er août: Les grands vicaires du diocèse d'Angers, au clergé catholique du même diocèse (recommandation de se soumettre à la constitution de l'an VIII) (3).

1802. — 8 février : Mandement des vicaires généraux du diocèse d'Angers portant permission de faire usage des œufs pendant le

Carême.

Dès le 19 septembre 1801, Mgr de Lorry avait, sur la demande du Souverain Pontife, donné sa démission de l'évêché d'Angers : le cardinal légat l'avait alors constitué administrateur apostolique du diocèse jusqu'à la prise de possession du nouvel Evêque. Nommé à l'Evêché de La Rochelle le 9 avril 1802 et préconisé le 17 du même mois, l'ancien évêque d'Angers donna sa démission de son nouveau siège dès le mois d'octobre et mourut à Paris le 14 mars 1803. Le 28 mars, un service solennel fut célébré à la cathédrale d'Angers pour le repos de son âme.

F. UZUREAU, prêtre.

(2) Mgr de Lorry n'avait envoyé aucune lettre publique à ses diocésains depuis le 30 mai 1790.
 (3) On sait que ces vicaires généraux étaient MM. Meilloc et Courtin.

⁽¹⁾ Ce Mandement fut lu à l'Assemblée constituante qui en décréta l'impression et l'envoi à tous les départements.
(2) Mgr de Lorry n'ayait envoyé augune lettre publique à ser distribute.